

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné,

Nom et prénom	
Adresse postale	
E mail	
Téléphone	
SIREN ou RM	

Souhaite inscrire ..... Personnes à la formation:

Durée	Intitulé de la formation	Tarifs En € TTC*	Dates
Formation Béton 1 jour	Initiation aux Bétons Décoratifs (taloché et coulé)	200.00	
Formation Béton 2 jours	Bétons Coulés et Talochés	490.00	
Formation Béton 4 jours	Mise en œuvre des bétons décoratifs – Niveau I	1000.00	
Formation Béton 3 jours** <i>** accessible aux personnes ayant déjà suivi la formation module 4 jours ou sous réserve de l'accord du Centre de Formation (nous consulter)</i>	Mise en œuvre des Bétons Décoratifs – Niveau II	900.00	
Formation Béton Complète 7 jours	Mise en œuvre des Bétons Décoratifs – Niveau I & II	1800.00	
Formation Chaux / Stucs 3 jours	Techniques de Chaux et Stucs	900.00	
Formation Béton / métallisation à froid / stucs 3 jours	Revêtements Décoratifs Muraux	900.00	
Formation Béton Ciré 1 à 4 jours	Module perfectionnement	320.00 €/jour	
Formation longue durée		Nous consulter	

\* Non assujetti à la T.V.A

Je déclare avoir lu les conditions générales de ventes de formation évoquées ci-après.

Ci joint un chèque d'acompte de 50% du montant des formations soit : .....€

Le solde sera réglé le jour de la formation par chèque bancaire ou espèces.

DATE ET SIGNATURE

## RENSEIGNEMENTS UTILES (rayer et/ou compléter) :

1-Comment avez-vous connu notre centre de formation ?

Recommandation d'un proche/collègue – Précisez par qui (si possible) :

Article ou Publicité dans un magazine – Précisez lequel :

Lors d'un salon - Précisez lequel :

Par un site internet – Précisez lequel :

Dans une boutique - Précisez laquelle :

Autre : Précisez :

2-Avez-vous déjà utilisé du 'Béton Ciré' ?  Non  Oui Marque & Produit :

3-Avez-vous déjà effectué une formation 'Béton Ciré' ?  Non  Oui Laquelle

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les présentes conditions générales de vente entrent en vigueur le 1er janvier 2012.

### 1- Application des conditions générales de ventes

Les inscriptions et la participation dispensées par VERMILLON impliquent l'acceptation entière de Vermillon et du participant aux présentes conditions générales de ventes.

Aucune condition particulière ne sera acceptée contre ces présentes CVG, sauf acceptation écrite par VERMILLON.

### 2- Inscription

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site internet [www.centre-formation-decoration.com](http://www.centre-formation-decoration.com) ou par téléphone au

04 84 25 28 52 ou courrier sur simple demande.

Toute inscription à une formation doit être confirmée par courrier avec le bulletin d'inscription dûment rempli.

La confirmation de votre inscription ne sera effective qu'à la réception de ce bulletin d'inscription VERMILLON accompagné du règlement par participant d'un acompte de 50% du montant de la formation.

Ce bulletin et cet acompte devront être reçus 15 jours avant la date de participation à la formation. Leur bonne réception vous sera confirmée par mail (ou par tel le cas échéant).

Celui ci sera déduit du montant total de la formation effectuée, le solde étant exigible au plus tard au début de la formation.

Tant que l'acompte ne sera pas perçu par la société VERMILLON celle ci se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le participant.

### 3-Tarif et règlement

Nos tarifs sont indiqués dans les programmes de formation. Ce sont des tarifs forfaitaires. Toute formation, commencée, est due en totalité. Tous les paiements s'effectueront avant le début de la formation.

#### **4- Prise en charge de la formation**

Si votre formation est prise en charge, en cas de subrogation de paiement, si l'accord de prise en charge de votre organisme ne nous parvient pas au 1er jour de la formation, la formation vous sera facturée et vous devrez vous faire rembourser par votre organisme.

#### **5- Contenu**

Le contenu pédagogique et le déroulement des formations sont disponibles sur notre site internet [www.centre-formation-decoration.com](http://www.centre-formation-decoration.com) rubrique PROGRAMMES ou sur simple demande par courrier.

#### **6- Garantie de participation**

Dans le cas où les conditions au bon déroulement de la session de formation ne seraient pas réunies, la société VERMILLON se réserve le droit de modifier la date prévue de celle-ci.

Dans le cas où le nombre d'inscrits serait trop important, la société Vermillon vous proposera des dates alternatives.

Dans le cas de modifications de dates celles ci se feraient au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de formation initiale.

Si aucune de ces dates alternatives ne vous convenait, le montant de votre acompte vous sera intégralement remboursé.

#### **7- Annulation ou empêchement du participant**

Toute annulation entraîne des complications d'organisation et déséquilibre les groupes déjà constitués.

Nous vous demandons dans la mesure du possible d'éviter les annulations.

En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours ouvrés avant la date de début de formation pour le Module 4 jours « MISE EN OEUVRE DES BETONS DECORATIFS – NIVEAU I » et 5 jours ouvrés pour les autres modules, nous nous réservons le droit de conserver l'acompte versé à titre d'indemnité forfaitaire.

#### **8- Propriété intellectuelle**

Les documents distribués lors des formations sont la propriété de la société VERMILLON. Toute reproduction ou modification de ces documents est interdite sans accord préalable.

#### **9- Responsabilité**

L'obligation souscrite par le centre de formation VERMILLON est une obligation de moyen et non de résultat.

Le centre de formation VERMILLON ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques ou théoriques effectués au sein des formations et dont le stagiaire serait victime. Le client renonce expressément à exercer tous recours (pour préjudice matériel ou immatériel) sur l'Organisme de Formation, ses représentants, son Gérant et ses Assureurs.

De plus, le centre de formation VERMILLON ne sera pas tenu responsable de tout dommage ou pertes des objets et effets personnels des stagiaires.

#### **10- Loi applicable et clause attributive de juridiction**

Les conditions générales de ventes du centre de formation VERMILLON relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du tribunal de commerce d'Aix en Provence.